

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 6 JUILLET 2022

Date de convocation : 01/07/2022

La séance est ouverte à 19h00, sous la Présidence de Monsieur Christian RUFFINATTO, Maire de la Commune de Ménerbes.

Présents : M. Christian RUFFINATTO - M. Patrick MERLE - M. Bruno CHABERT - Mme Josiane DEFLAUX- M. Eric ARIAS - Mme Tephen PITOT - Mme Muriel BERNARD - M. Yannick MARTIN - Mme Henriette TURCO - M. Alain JOUBERT-BOMPARD.

Représentées : Mme Michelle REY-MILLWARD a donné pouvoir à M. Patrick MERLE,
Mme Chantal BASIN a donné pouvoir à M. Eric ARIAS,

Absents excusés : M. Yves LERNOUT - M. Gilles CAILLE - Mme Catherine ESTABLIE.

Secrétaire de séance : Mme Muriel BERNARD.

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte-rendu de la séance précédente,

- 1 Certification pour la gestion durable des forêts de la commune de Ménerbes,
- 2 Rapport sur le prix et la qualité du service public de collecte et de traitement des déchets,
- 3 Règlement des cimetières de la Commune,
- 4 Tarifs de revente des caveaux au cimetière chemin neuf,
- 5 Passage à la M57 au 1er janvier 2023,
- 6 Avantage en nature repas pour le personnel communal,
- 7 Demandes de subventions.

Divers : Piétonisation du village : vendredi samedi dimanche de 19h à 23h en Juillet et août,
Location de tables et chaises,
Fixation des tarifs pour l'occupation des salles d'exposition de la MTVL.

Approbation du Compte-rendu du Conseil Municipal en séance du 25 Mai 2022 à 19h00 à l'unanimité des présents.

Décision Municipale N°2022-60 : PORTANT RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN.

Parcelles cadastrées section : AT 178-539, 5 Place Albert Roure à Ménerbes

Propriétaire : SCI 5 sur 5 au profit de la société SRP Immo Ménerbes

Décision Municipale N°2022-61 : CONTRAT DE LOCATION ET MAINTENANCE D'EQUIPEMENTS MONETIQUES TPE POUR LA MAISON DE LA TRUFFE ET DU VIN – SOCIETE NEO SYSTEMS.

DECIDE de signer un contrat avec la société NEO SYSTEMS, domiciliée 8-10 Rue Bois sauvage, Villa O – 91000 EVRY pour la location et la maintenance de 3 TPE équipements monétiques pour la Maison de la Truffe et du vin.

Décision Municipale N°2022-62 : PORTANT RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN.

parcelle cadastrée section : AT 64, 5 avenue Marcellin Poncet à Ménerbes

Propriétaire : Monsieur GARRAN Emmanuel au profit de la SCI M&H.

Décision Municipale N°2022-63 : ADHESION A L'APPLICATION MOBILE PANNEAU POCKET, SYSTEME D'ALERTE ET D'INFORMATION AUPRES DES ADMINISTRES du Groupe JVS, domicilié 7 Espace Raymond Aron CS80547 Saint-Martin sur le Pré - 51013 CHALONS EN CHAMPAGNE CEDEX, pour un montant de 150 € HT par an.

Décision Municipale N°2022-64 : PORTANT RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN.
parcelles cadastrées section : AT 237 – 238, 16 Place de l'Horloge à Ménerbes
Propriétaire : Monsieur Didier CATTIN et consorts au profit de Monsieur et Madame Bernard ESTABLIE

Décision Municipale N°2022-65 : CONVENTION POUR LA SURVEILLANCE ET L'ENTRETIEN DE LA FORET DES CEDRES DU PETIT LUBERON - ETE 2022, partenariat entre les communes de Bonnieux, Lacoste et Ménerbes, pour la période du 1^{er} JUILLET au 15 SEPTEMBRE 2022.

Délibération N° 2022 – 66 : RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION A LA CERTIFICATION POUR LA GESTION DURABLE DES FORÊTS COMMUNALES. (PEFC) pour une période de 5 ans.

A l'unanimité

Délibération N° 2022 - 67 : PRESENTATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES DECHETS POUR 2021 du Syndicat Intercommunal pour le Ramassage et le Traitement des Ordures Ménagères (SIRTOM) de la région d'Apt.

A l'unanimité

Délibération N° 2022 – 68 : MODIFICATION DU REGLEMENT DES CIMETIERES DE LA COMMUNE

A l'unanimité

Délibération N° 2022 – 69 : FIXATION DES TARIFS DE VENTE DES CAVEAUX ET MONUMENTS REPRIS PAR LA COMMUNE DANS LE CIMETIERE COMMUNAL CHEMIN NEUF.

Suite à la fin de la procédure de reprise de concessions à l'état d'abandon dans ce cimetière, une grille de tarif de vente de ces caveaux est votée.

A l'unanimité

Délibération N° 2022 – 70 : ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 A COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2023.

A l'unanimité

Délibération N° 2022 – 71 : MODALITES D'ATTRIBUTION DES AVANTAGE EN NATURE REPAS POUR LE PERSONNEL COMMUNAL travaillant à l'école, et présent lors des repas servis en cantine.

A l'unanimité

Délibération N° 2022 – 72 : DEMANDES DE PARTICIPATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE VAUCLUSE pour 2022 :

APPROUVE à l'unanimité la participation au Fonds d'Aide aux Jeunes pour un montant de 200 € forfaitaire pour 2022.

APPROUVE par 10 voix POUR et 2 voix CONTRE (Mme Josiane DEFLAUX, M. Bruno CHABERT), la participation au Fonds Solidarité pour le Logement pour un montant de 694,20 € pour 2022.

La séance est levée à 20h15

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits
Fait à Ménerbes, le 12 juillet 2022